

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° ING/CG 2011-5167 du 1^{er} décembre 2011 portant délégation de signature du contrôleur de gestion du département de l'ingénierie, responsable du groupe de soutien « contrôle de gestion » (CG) et au contrôleur de gestion, adjoint au responsable du groupe de soutien « contrôle de gestion » (CG)

NOR : TRAT1202362S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le contrôleur de gestion du département de l'ingénierie, responsable du groupe de soutien « contrôle de gestion »,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs ND n° ING 2011-25 consentie le 1^{er} juin 2011 par le directeur de département de l'ingénierie au contrôleur de gestion du département, responsable du groupe de soutien « contrôle de gestion » (CG),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Fabrice BLANC, « contrôleur de gestion d'unité », adjoint au responsable du groupe de soutien « contrôle de gestion », à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ND n° ING 2011-25.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BLANC, « contrôleur de gestion d'unité », adjoint au responsable du groupe de soutien « contrôle de gestion », de donner délégation à Mme Corinne FOREST, responsable du pôle « gestion des domaines » à l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents relatifs aux attributions de la délégation de pouvoirs ND n° ING 2011-25 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de groupe n° 2009-091 » en date du 16 décembre 2009.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} décembre 2011.

*Le responsable du groupe
de soutien « contrôle de gestion »,*
J. DE SIGY